

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Le douze avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 7/4/22, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROUSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BGNJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Amandine GONCALVES

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES
ANNEE 2022**

Mr le Maire explique que les communes ne perçoivent plus les revenus de la taxe d'habitation puisque celle-ci a été supprimée.

Comparaison avec les taux départementaux et nationaux :

	Valfleury	Moyenne départementale	Moyenne nationale
TAXE FONCIERE BATI	31.51 %	37.84 %	37.72 %
TAXE FONCIERE NON BATI	31.25%	43.72 %	50.14 %

Malgré le fait que les taux des impôts locaux pratiqués à Valfleury soit plus bas que les moyennes départementales et nationales, il est proposé de les maintenir pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des taux des taxes locales suivants pour l'année 2022 :

- taxe sur foncier bâti : 31.51 %
- taxe sur foncier non bâti : 31.25 %

Certifié conforme
Valfleury le 14 avril 2022

Le Maire
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203200-20220412-202221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**Mairie de
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Le douze avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 7/4/2022, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROUSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Armandine GONCALVES

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget communal prévu pour l'année 2022 :

- FONCTIONNEMENT

Dépenses : 554 862.60 €

Recettes : 554 862.60 € (478 900.00 € + résultat de fonctionnement 2021 : 75 962.60 €)

- INVESTISSEMENT

Dépenses : 473 100.00 €

Restes à réaliser dépenses : 654 800.00 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 1 119 700.00 €

Recettes : 487 367.12 €

Restes à réaliser recettes : 575 296.00 €

Produit 2021 reporté : 57 036.88 €

TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT : 1 119 700.00 €

TOTAL DU BUDGET COMMUNAL 2022 : 1 674 562.60 €

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget communal 2022.

Certifiée conforme

VALFLEURY, le 13 avril 2022



042-214203200-20220412-202216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Le douze avril deux mille vingt-deux , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 7/4/2022, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Amandine GONCALVES

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES
DOSSIERS DANS LESQUELS LE MAIRE EST INTERESSE**

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire.

Lorsque le maire est « intéressé » personnellement dans certains dossiers, il doit se soustraire de l'étude de ceux-ci et de la délivrance de l'autorisation qui en découle le cas échéant.

Il est donc nécessaire que le conseil municipal désigne celui de ses membres qui exercera la compétence normale du maire dans ce cas de figure. Cette délégation sera valable pour toute la durée du mandat.

Il est proposé d'attribuer cette délégation à Daniel BROSSE, 1^{er} adjoint au maire.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'attribuer la compétence générale revenant ordinairement au Maire, à Mr Daniel Brosse, 1^{er} adjoint, pour tous les dossiers dans lesquels le Maire pourrait être « intéressé ».

Certifié conforme
Valfleury le 14 avril 2022

Le Maire
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203200-20220412-202217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Le douze avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 7/4/2022, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROUZE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Amandine GONCALVES

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**- POINT DE MEDIATION NUMERIQUE -
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE
AVEC LA COMMUNE DE ST CHRISO EN JAREZ**

Sonia VOUZELAUD, adjointe au maire, rappelle que le Conseil s'était engagé à participer au Point de médiation numérique proposé par la commune de St Christo en Jarez.

L'objectif de ce service est d'accueillir, diagnostiquer, orienter et accompagner toutes demandes en lien avec le numérique afin de rendre les personnes autonomes dans leurs démarches. L'animation en est assurée par Mme Sarah MACARDIER, agent d'animation à la mairie de St Christo en Jarez.

Différentes prestations sont proposées gratuitement aux habitants :

- des permanences (elles auront lieu tous les vendredis à partir du 6 mai 2022 en mairie de Valfleury de 9h à 11h puis à partir du mois de juin un vendredi sur deux)
- des rendez-vous individuels
- des ateliers collectifs.

Le coût de ces prestations pour la commune de Valfleury sera de :

- 35 € pour 2h de permanence en mairie
- 20 € pour des rendez-vous individuels d'une heure
- 60 € pour des ateliers collectifs de 2 h (maximum 6 personnes)

Une convention, jointe à la présente délibération, doit être signée entre les communes de St Christo-en-Jarez et Valfleury, afin de préciser les détails de cette prestation de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-dessus présentée
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
Valfleury le 14 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042 314203200-20220412-202218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022



Le Maire
Denis LAURENT

**Mairie de
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Le douze avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 7/4/2022, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Amandine GONCALVES

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**- CHOIX DE L ENTREPRISE -
REALISATION DE PHOTOS POUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Stéphane DESPINASSE, adjoint au maire, présente les devis obtenus pour la réalisation de photos à destination du nouveau site internet de la commune.

Deux entreprises ont présenté une offre :

- Magic Photos	50 photos	1 440 €
- Claude Confort	120 photos (par drone)	1 396 €

De plus, l'entreprise Claude Confort propose la réalisation d'une mini-vidéo d'une minute, par drone, pour un coût de 490 €.

L'offre de l'entreprise Claude Confort étant la plus intéressante, il est proposé de la retenir.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident :

- De retenir l'offre de l'entreprise Claude Confort
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Certifié conforme
Valfleury le 14 avril 2022

Le Maire
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203200-20220412-202219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022